|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| itu_logo | **Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-16)Hammamet, 25 octobre - 3 novembre 2016** | CCITT/ITU-T 60th Anniversary logo |
|  |  |
|  |  |
| **SÉANCE PLÉNIÈRE** | **Addendum 21 auDocument 46-F** |
|  | **23 septembre 2016** |
|  | **Original: anglais** |
|  |
| Etats Membres de la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL) |
| proposition de suppression de la Résolution 81 de l'amnt-12 – Renforcement de la collaboration |
|  |
|  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Résumé:** | Dans la présente contribution, il est proposé de supprimer la Résolution 81 – Renforcement de la collaboration. |

Analyse

Après l'adoption de la Résolution 81 par l'AMNT-12, le GCNT a créé un nouveau groupe du Rapporteur chargé de prendre les mesures nécessaires concernant le renforcement de la collaboration. Depuis, d'importants progrès ont été accomplis, notamment avec l'adoption par le GCNT de la version modifiée de la Recommandation A.5 de la série A (Procédures génériques applicables à l'inclusion dans les Recommandations UIT-T de références à des documents émanant d'autres organisations) et de la nouvelle Recommandation A.25 (Procédures génériques d'incorporation de texte applicables entre l'UIT-T et d'autres organisations). En outre, le nouveau Supplément 5 a été approuvé (Lignes directrices relatives à la collaboration et à l'échange d'informations avec d'autres organisations).

Afin que les travaux relatifs au renforcement de la collaboration apparaissent plus précisément dans les procédures de l'UIT-T, il est proposé, dans une autre contribution, d'ajouter un nouveau paragraphe à la Section 4 de la Résolution 1, indiquant que, dans le cadre des responsabilités du GCNT définies à l'Article 14A de la Convention de l'UIT, et conformément aux objectifs de l'UIT‑T fixés dans le Plan stratégique, les travaux visant à renforcer la collaboration devraient occuper une place importante dans le programme de travail du GCNT. Dans le même temps, le Groupe du Rapporteur du GCNT poursuivra ses travaux relatifs au renforcement de la collaboration.

Proposition

Etant donné que les mesures relatives à l'application de la Résolution 81 sont traitées régulièrement, la Résolution 81 devrait être supprimée.

SUP IAP/46A21/1

RÉSOLUTION 81 (Dubaï, 2012)

Renforcement de la collaboration

(Dubaï, 2012)

**Motifs:** Voir l'analyse et la proposition – Document 46 (Add. 21).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_